

Règlement de l'épreuve

Article 1. Organisation

L'épreuve « NOCTURNE DU FORUM » est organisée par le VELO CLUB FEURS BALBIGNY, sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 2. Participation

Epreuve F.S.G.T ouverte à toutes les catégories FSGT.
Le prix de l'inscription est de 4 euros pour les licenciés FSGT.

Article 4. Description

Lieu de l'épreuve : Z.A du forum à Feurs. Epreuve décomposée en deux parties :
1^{er} session : épreuve éliminatoire avec un nombre de tours dépendants du nombre de partants. La première élimination intervient au terme du 5^{ème} tour. L'organisateur se donne le droit d'éliminer deux concurrents par tour si le nombre de participants est trop important. L'arrivée se fait à trois concurrents.

Le vainqueur de l'éliminatoire se voit attribuer un nombre de points égal au nombre de partants majoré de 5 points. Pour le second les points sont du nombre de partants - 1, et ainsi de suite.

2^{ème} session : Course aux points sur 40 tours avec un sprint tous les 5 tours. Des points seront attribués aux 3 premiers (5 - 3 - 1). Les points de l'arrivée seront doublés (10 - 6 - 2). Le classement général sera effectué au terme des deux épreuves. En cas d'égalité de point le classement de l'éliminatoire sera prioritaire.

Article 4. Permanence

La permanence des dossards se tient à proximité de la ligne. Les coureurs doivent être munis leur licence au retrait du dossard et signer la feuille d'émargement garantissant de la prise de connaissance du règlement de l'épreuve. L'organisateur remet un dossard et le transpondeur (si présent). Il garde la licence du coureur en échange du dossard. Les dossards sont mis tendus sur le bas du dos coté podium avec un minimum de 4 épingles à nourrice de leur fourniture. Le dossard est restitué en fin d'épreuve à la permanence.

Dossards : 19h00 à 19h55

Article 5. Info

Les informations « course » sont émises par une sonorisation installée sur le podium et aux abords de la ligne.

Article 6. Départ

Appel des coureurs 5 minutes avant le départ. Ils doivent se positionner 50 mètres avant la ligne et avancer à l'appel de leur nom.

Départ de l'épreuve: 20h00



Etanchéité - Couverture - Bardage - Véture
Végétalisation - Ossature Métallique Légère



La FERMETURE BOIS

Article 7. Arrivée

L'arrivée est jugée au terme du nombre de tour. Afin d'éviter les interventions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les commissaires peuvent décider d'une neutralisation des groupes attardés. L'arrivée peut être donnée prématurément en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des commissaires et en consultation avec l'organisateur.

Article 8. Ravitaillement – Changement de roue

Le ravitaillement est fait selon les règles de la FSGT, il peut être adapté aux circonstances de course. Il est interdit aux abords de la ligne d'arrivée et dans les endroits jugés dangereux

Le changement de roue est interdit sur la 1^{er} session et autorisé sur la 2^{ème} session avec un tour rendu jusqu'à 5 tours de l'arrivée.

Article 9. Classements

Les classements des courses sont établis dans les règles de la FSGT. En cas d'égalité de point le classement de l'éliminatoire sera prioritaire.

Article 10. Prix

L'épreuve :

Un bouquet au vainqueur de l'éliminatoire

Un bouquet au vainqueur de la course au point

Un bouquet et une coupe au 1^{er} du classement général

Un bouquet et une coupe au 1^{er} des 3

Un bouquet et une coupe au 1^{er} des 4

Un bouquet et une coupe au 1^{er} forézien.

Aucun cumul ne pourra être possible, et sera remis au suivant.

Des primes peuvent être distribuées pendant l'épreuve

Les récipiendaires ont obligation d'être présent à la remise des récompenses au risque de disqualification.

Article 11. Antidopage

Le règlement antidopage de la FSGT s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu proche de la ligne d'arrivée.

Les coureurs devant se présenter au contrôle médical seront informés par un panneau d'affichage au podium.

Article 13. Développement durable

L'organisateur Vélo Club Feurs Balbigny est très attaché à la protection de l'environnement. Merci de sensibiliser vos coureurs sur l'interdiction formelle de jeter des bidons ou emballages.

Article 14. Pénalités

Le barème des pénalités de la FSGT est le seul applicable.



Loire
LE DÉPARTEMENT



ETANCOBA

Etanchéité - Couverture - Bardage - Vêture
Végétalisation - Ossature Métallique Léger



La FERMETURE BOIS